Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

Guide d'enseignement

Chirurgie des paupières

Douleur

- Prendre du Tylénol au besoin.
- Appliquer de la glace au besoin sur votre plaie pour diminuer l'enflure et la douleur (environ 10 minutes à la fois aux heures).
- Surélever la tête de lit avec des oreillers selon votre confort. (Permet de diminuer l'enflure au réveil).

Plaie

- Après la chirurgie, le médecin appliquera une crème antibiotique sur la plaie. Vous n'avez pas besoin d'en remettre. Si la plaie présente de l'écoulement, essuyer simplement à la base.
- Des points fondants peuvent être en place. Aucun suivi ne sera nécessaire sauf avis contraire.

Éviter de

- Mettre des compresses humides ou de l'onguent sur la plaie.
- Frotter la zone opérée.
- Faire de la natation ou du spa pour une semaine.
- Vous exposer au soleil pendant 6 mois (prévient le brunissement de la plaie).

Vous pouvez

- Porter vos lunettes.
- Prendre votre bain ou votre douche, vous laver les cheveux
- Faire vos activités habituelles (télévision, ordinateur, conduite automobile). L'usage de larmes artificielles est permis.
- Conduire si votre vision n'est pas compromise par l'onguent ou le désinfectant qui a été appliqué.

Soyez vigilant

- Écoulement purulent (jaune ou verdâtre)
- Rougeur qui persiste
- Augmentation de la douleur
- Si vous présentez ces signes, veuillez consulter.

Suivi

Un appel téléphonique sera fait par Dre Moreau lors de sa prochaine visite. Un rendez-vous sera planifié au besoin.

En cas de problème ou questions concernant votre chirurgie

- Réception du bloc opératoire 418-986-2121, poste 7125
- Info santé 811
- Vous présenter à l'urgence

Aidez-nous à améliorer les soins

Communiquez votre expérience avec nous de façon confidentielle en répondant au sondage sur l'expérience patient.

Scannez le code QR suivant avec votre cellulaire :

Il est aussi possible de remplir le sondage à partir de l'adresse cisssdesiles.com

Besoin d'aide pour y répondre? Vous pouvez le compléter avec un proche ou demander le soutien du personnel

Ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa parution, soit le 6 janvier 2025. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé. Si d'une façon ou d'une autre vous faisiez une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec et le CISSS des Îles ne pourront être tenus responsables des dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.

Approuvé par Dre Annie Moreau, ophtalmologiste août 2025